HAL open science

Suger expert

Samuel Leturcq

To cite this version:

Samuel Leturcq. Suger expert. Laurent Feller; Ana Rodriguez. Expertise et valeur des choses au Moyen Age. II. Savoirs, écritures, pratiques., 156, Casa de Velasquez, pp.43-55, 2016, Collection de la Casa de Velasquez, 978-84-9096-034-9. 10.4000/books.pur.133080 . hal-01414614

HAL Id: hal-01414614

https://hal.science/hal-01414614v1

Submitted on 12 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Suger expert*

Samuel Leturcq

Introduction

Suger peut-il être considéré comme un expert ? L'a-t-il été par ses contemporains ? La question peut sembler saugrenue, soit qu'on la perçoive comme anachronique, soit qu'on considère la réponse comme évidemment positive. En effet, Suger apparaît comme l'un des hommes les plus doués de son temps, doté d'une intelligence et d'un charisme exceptionnel en dépit de sa petite taille. Abbé de l'abbaye de Saint-Denis de 1122-1151, il réforme la vie monastique en 1127 sous l'influence de saint Bernard, tandis qu'il travaille inlassablement à relever le temporel de l'abbaye par une administration rigoureuse et efficace. Proche conseiller et biographe des rois de France Louis VI et Louis VII, il contribue activement à la construction de l'idée de Couronne ; homme d'Etat, il dirige le royaume comme régent de 1147 à 1149 lorsque le roi Louis VII est en croisade. Reconstructeur de l'abbatiale de Saint-Denis, il promeut un programme architectural résolument novateur et révolutionnaire, initiant un style architectural moderne dans les années 1137-1140, le « gothique », fondé sur une théorie de la lumière. Inlassable glorificateur de sa propre action, il est l'auteur de plusieurs écrits par lesquels il témoigne de son action dans des domaines variés : les biographies des deux rois capétiens qu'il sert (*La geste de Louis VI*, *La geste de Louis VII*), la narration de la reconstruction de l'abbatiale de Saint-Denis (*Ecrit sur la consécration de l'abbatiale de Saint-Denis*) et, à la toute fin de sa vie, le récit de son activité administrative (nommé ici le *De administratione sua*). Au vu d'un *curriculum vitae* aussi impressionnant[1], il est impossible de ne pas considérer Suger comme un authentique expert, c'est-à-dire un homme possédant la maîtrise parfaite dans un domaine (*peritus*), grâce à un apprentissage, une expérience, un savoir, et de ce fait une sagesse (*prudentia*) qui en fait une référence indiscutable, reconnue de tous, susceptible de servir de modèle ou d'être appelé pour donner son avis.

Pourtant, une plongée dans les écrits de Suger pour aborder la question de son expertise soulève de redoutables problèmes, et finalement crée un certain désenchantement. En effet, à lire Suger et ses panégyristes, on pourrait, en détournant la boutade de Marcel Pagnol, dire que cet homme est bon en tout, et mauvais en rien. Peut-on être expert en toute chose ? Il est possible d'en douter, car il est impossible d'être spécialiste et expert en des domaines aussi divers. La vraie question n'est donc pas de savoir si Suger est reconnu comme un expert par ses contemporains (car la réponse est assurément positive), mais plutôt : « Si Suger est expert, il est expert en quoi ? ». Nous déterminerons donc dans un premier temps les champs d'expertise de Suger, avant d'analyser dans un second temps la question de la reconnaissance.

---

* Toutes les références au *De administratione sua* et à l'*Ecrit sur la consécration* (et les traductions) sont issues de l'édition et traduction suivante : Suger. *Œuvres*, I, Texte établi, traduit et commenté par Françoise Gasparri. Paris, Les Belles Lettres, 1996.
Toutes les références à *Vita Sugerii* et aux chartes de Suger (et les traductions), sont issues de l'édition et traduction suivante : Suger. *Œuvres*, II, Texte établi, traduit et commenté par Françoise Gasparri. Paris, Les Belles Lettres, 2001.

[1] Michel Bur. *Suger. Abbé de Saint-Denis, régent de France*. Paris, Perrin, 1991.

I – Quel pourrait être le domaine d'expertise de Suger ?

1 – Un homme expérimenté

Si la vie de Suger est exceptionnelle, elle l'est d'abord par sa longévité, une vie de 71 années (1080-1151), dont la majeure partie « aux affaires », d'abord comme prévôt des domaines de Berneval et Toury de 1108 à 1122, puis comme abbé de 1122 à 1151. La construction de la figure d'expert s'inscrit avant tout dans un apprentissage qui prit beaucoup de temps, et une expérience que Suger a forgée tout le long de sa vie. La figure de l'expert s'enrichit cependant d'une dimension supplémentaire, celle d'une tradition narrative fabriquée en premier lieu par Suger lui-même, mais complétée ensuite par les panégyristes au service de la mémoire du grand homme, puis les historiens de l'abbaye de Saint-Denis.

Cette tradition, et au premier chef le récit que Suger livre de sa propre action dans ses nombreux écrits, insiste sur le fait que c'est dès la jeunesse que Suger puise les fondements de son savoir, de son habileté et de ses compétences. Oblat à Saint-Denis dès l'âge de 10 ans, il apprend l'ensemble des rudiments du savoir théorique, c'est-à-dire l'arithmétique et la géométrie (savoirs indispensables pour un gestionnaire et un bâtisseur), mais aussi la dialectique, la rhétorique, la grammaire, inculquées au travers des grands textes classiques qu'il apprend par cœur. Son biographe et compagnon, Guillaume de Saint-Denis, met en exergue les qualités exceptionnelles de Suger : son amour de la poésie et son excellente mémoire, puisqu'il est capable, à la fin de sa vie, de réciter des poèmes entiers appris dans sa prime jeunesse. Il écrit un latin souvent méprisé par les puristes, mais en réalité de très bon aloi, compte tenu de l'écriture rapide qu'il adopte et qui est chez lui une « marque de fabrique »[2]. Volontaire, jaillissant, rapide, Suger écrit à l'image de son caractère.

Pourtant, si Suger est un personnage cultivé, ce n'est pas dans le domaine de la spéculation théorique qu'il se distingue, mais dans l'action. De fait, cet apprentissage initial est enrichi par une expérience accumulée à différentes charges au sein du monastère de Saint-Denis. Ce sont ces expériences successives et diverses sur le terrain de l'action, l'apprentissage « sur le tas », qui fondent sans aucun doute ses compétences de meneur d'hommes. Vers 1095, il devient moine au monastère de Saint-Denis. Il est alors préposé au rangement des archives. Cette fonction n'est pas anodine, dans la mesure où elle requière des compétences spécifiques qui attestent qu'il est très tôt repéré comme un bon lettré, rigoureux, ayant de solides connaissances en droit. Mais cette première fonction d'archiviste est aussi essentielle dans une formation, car elle confère une connaissance historique du patrimoine de Saint-Denis[3]. Il est à noter que Suger accorde une place très importante à l'écrit et aux archives. A plusieurs reprises, dans le *De administratione sua*, Suger fait référence à des écrits administratifs qu'il consulte, ou qu'il fait rédiger, mais qui n'ont pas été conservés[4]. De fait, l'administration rigoureuse, voire tatillonne, de Suger passe par un travail d'écriture et d'archivage.

---

[2] Françoise Gasparri. Le latin de Suger, abbé de Saint-Denis (1081-1151), in Monique Goullet, Michel Parisse (dir.). *Les historiens et le latin médiéval. Colloque tenu à la Sorbonne les 9, 10 et 11 septembre 1999*. Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, pp. 177-193.

[3] « Cum etate docibili adolescentiae meae antiquas armarii possessionum revolverem cartas, et immunitatum biblos propter multorum calumniatorum improbitates frequentarem, … (*De administratione sua*, 3, pp. 64-65).

[4] « Nous avons accensé aux colons qui y habitaient les cultures que nous possédions en ce lieu à titre seigneurial après en avoir retenu les dîmes, et avons ordonné de mettre leur cens par écrit » (*De administratione sua*, 18, pp. 86-87).

Ses talents sont remarqués par l'abbé Adam, qui le forme progressivement en lui confiant des missions : non seulement des ambassades qui lui permettent de se frotter au monde politique et de mettre à l'épreuve sa rhétorique, mais aussi des charges administratives de prévôt qui le forment à l'administration du patrimoine. Les années 1106-1122 furent des années d'apprentissage dans l'ombre de l'abbé Adam. Suger s'affirme progressivement comme une éminence grise, remplissant avec succès les missions diplomatiques qui lui sont confiées (au concile de Poitiers en 1106 ; auprès de Pascal II pour défendre l'exemption de Saint-Denis contre les prétentions de l'évêque de Paris en 1108 ; dans l'ambassade de Louis VI auprès de Gélase II à Maguelonne en 1118 ; au concile de Reims présidé par Calixte II aux côtés de l'abbé Adam en 1119 ; en ambassade en Italie en 1121), faisant l'apprentissage de l'administration domaniale en assurant la charge de prévôt d'abord à Berneval en Normandie (pays de Caux) de 1108 à 1109, puis à Toury (Beauce) jusqu'à son élection abbatiale en 1122. En 1127 il engage la réforme monastique de Saint-Denis, sous l'influence de saint Bernard. Mais ce n'est que très tardivement, à partir de 1137, après la mort de Louis VI, avec le démarrage du programme de reconstruction de l'abbatiale et les débuts de son activité scripturale, que Suger se révèle comme un homme aux talents vraiment exceptionnels : biographe royal, entrepreneur audacieux et visionnaire, grand homme politique au service de l'idée de Couronne. Bref, c'est à 57 ans, soit un âge canonique, que Suger émerge du magma pour devenir un personnage véritablement hors du commun, maîtrisant des savoirs divers qui en font une référence incontournable.

2 – Un homme doté de qualités aussi nombreuses que précieuses

Cette formation longue et variée a doté Suger d'une multitude de compétences très utiles pour la fonction de commandement qu'il occupe à la tête de l'abbaye de Saint-Denis, mais aussi à la tête de l'Etat. Toutefois, si l'on excepte la gestion domaniale dans laquelle il semble exceller, Suger apparaît plutôt comme un touche-à-tout, c'est-à-dire tout le contraire d'un spécialiste : il n'est ni un penseur théorique, ni un architecte, ni un guerrier. Il parvient en revanche, dans le cadre de son action, à assimiler des rudiments de compétences dans de nombreux domaines. Plusieurs qualités intrinsèques, révélées par ses écrits, mais clairement détaillées par son biographe Guillaume de Saint-Denis au lendemain de son décès, permettent cette assimilation efficace. Il a une mémoire exceptionnelle[5]. Il est un rhéteur et un dialecticien de haute volée, *dicendi peritus* comme le précise Guillaume de Saint-Denis[6] ; dans le cadre de ses ambassades, il a remporté de francs succès qui tiennent à ses prises de parole décisives. Il est un homme efficace, qui va vite dans toutes ses actions. C'est un personnage rigoureux et sévère. Mais surtout, c'est un homme qui place au-dessus du savoir théorique le pragmatisme. Aussi le voit-on douter de la parole d'« experts » (*periti*), en l'occurrence des forestiers (*accitis servientibus nostris nostrarum custodibus et aliarum silvarum peritis*), qui sont unanimement d'accord (*cumque omnes hoc ipso consonarent*) pour penser qu'il est impossible de trouver des troncs d'une portée suffisante pour le projet de charpente envisagé pour la rénovation de l'église abbatiale de Saint-Denis[7] ; l'abbé se déplace en personne sur le terrain, il cherche avec obstination, et il trouve, mettant en échec la parole des « experts ». Guillaume de Saint-Denis, son biographe, rapporte aussi qu'il ne condamne pas quelqu'un sur les allégations d'un individu, même digne de confiance ; il mène une

[5] « Ce que j'ai admiré le plus souvent chez lui, c'est qu'il retenait si bien par cœur tout ce qu'il avait appris dans sa jeunesse […] Grâce à sa mémoire indéfectible, il ne pouvait en aucune occasion oublier les poètes païens… » (*Sugerii vita*, I, pp. 302-304)

[6] « Il s'est rendu célèbre pour avoir été le meilleur orateur de son temps. Car à la vérité, suivant le mot de Marcus Caton, c'était un homme compétent, expert dans l'art de la parole (*erat vir bonus, dicendi peritus*) » (*Sugerii vita*, I, pp. 304-305) ; « il était César par le courage, Cicéron par la parole » (*Sugerii vita*, II, pp. 318-319).

[7] *Ecrits sur la consécration*, 5, pp. 18-21.

enquête pour se faire sa propre opinion d'une affaire[8]. De même, il faut se garder d'analyser l'œuvre administrative de Suger avec un esprit de système, car, en bon gestionnaire, Suger agit avec pragmatisme, adaptant les solutions aux cas particuliers. Ainsi, alors que, baigné dans le modèle cistercien en vogue à son époque, il promeut le faire-valoir-direct dans tous les domaines qu'il réforme en créant ou renforçant des réserves (à Guillerval[9], Monnerville[10], Rouvray-Saint-Denis[11]…) ou encore en supprimant des fermes (Beaune-la-Rolande[12], Louveciennes[13]…), il lui arrive de pratiquer des accensements de réserves, à Toury[14] et à Bezons[15]. Avec Suger, on est toujours dans le concret. Il s'appuie en premier lieu sur son expérience, et, en ce sens, Suger fait ressortir dans ses écrits un savoir qui repose moins sur une théorie que sur un savoir pratique, ce qui en fait réellement un expert, à savoir un homme qui a fait ses preuves.

3 – Au dessus de tout, une qualité majeure : le sens du commandement

Mais par-dessus toutes les qualités, Suger en possède une qui le distingue comme un grand abbé : il a le sens du commandement. C'est le propre des chefs que d'avoir une palette de connaissances assez étendues, parfois poussées sur certains sujets. Mais la maîtrise plus ou moins aiguë de tel ou tel art n'est en réalité ni nécessaire ni suffisante pour un abbé. Ce qu'on attend d'un chef, ce sont certaines qualités.

En premier lieu, le chef doit avoir un projet. Suger possède une vision programmatique de son action, qu'il intègre dans une longue chaîne ; ses successeurs prendront la relève de son action après sa mort, et c'est la raison pour laquelle il consigne son action par écrit dans le *De administratione sua*[16], mais aussi qu'il prend grand soin des archives[17]. En deuxième lieu, le chef doit avoir la capacité de faire les bons choix au bon moment. En troisième lieu, il doit impérativement reposer sa réflexion, sa décision et son action sur des spécialistes et des experts qui seront à même de l'aider à mettre en œuvre une politique susceptible de réaliser le projet. Le chef peut être un spécialiste, être expert lui-même lorsqu'il doit effectuer une vérification qui ressort de sa compétence de spécialiste ; mais il doit surtout être un généraliste capable, comme un chef d'orchestre, de mettre en œuvre les compétences d'une foule de spécialistes qui travaillent ensemble à la réalisation d'un projet qui les transcende. C'est ce dont Guillaume de Saint-Denis témoigne concernant

---

[8] « Si l'un des sujets était parfois mis en accusation devant lui, il ne s'empressait pas de prêter l'oreille, mais, en homme très circonspect, il portait sa méfiance sur les accusateurs, considérant comme indigne de réclamer vengeance de quiconque avant d'être introduit plus à fond dans l'affaire par une enquête diligente » (*Sugerii vita*, I, pp. 306-307).

[9] *De administratione sua*, 14, pp. 74-77.

[10] *De administratione sua*, 15, pp. 78-81.

[11] *De administratione sua*, 16, pp. 80-83.

[12] *De administratione sua*, 21, pp. 90-93.

[13] *De administratione sua*, 10, pp. 70-71.

[14] *De administratione sua*, 18, pp. 86-87.

[15] : « Quant à la couture sise entre Carrières et Bezons, que nous avons faite donner par Etienne, le trésorier, aux hommes de Bezons pour qu'ils y plantent des vignes, nous l'avons aussi conférée au trésor… ». (charte du 17 juin 1137, in Suger. *Œuvres*, II. Paris, Les Belles Lettres, 2001, pp. 212-215).

[16] « … ces très chers frères et fils nous prièrent instamment, en toute charité, de ne pas laisser, par le silence, se perdre dans l'oubli le fruit de notre si grand labeur passé, mais plutôt de confier au calame et à l'encre, pour la mémoire future, les enrichissements que la grande munificence de Dieu tout-puissant avait conférés à cette église au temps de notre prélature… » (*De administratione sua*, 18, pp. 86-87).

[17] « Désirant aussi faire connaître à nos successeurs la teneur d'un certain échange, pour le cas où il pourrait un jour, avec l'aide de Dieu, être mieux exploité, nous avons pris le soin de le faire mettre par écrit… » (*De administratione sua*, 28, pp. 104-105)

Suger[18]. Suger n'oublie d'ailleurs pas de mentionner qu'il fut aidé dans son œuvre : « Nous avons exposé pour quelle raison, dans quel ordre, avec quelle solennité et avec quelles personnes cela fut accompli… »[19].

L'une des compétences majeures de Suger, c'est sa capacité à commander, et c'est finalement la seule compétence qui compte réellement, et où il se montre pleinement et incontestablement expert : s'il est appelé à la régence du royaume, c'est en partie parce qu'il a fait montre, durant toute sa vie, et souvent au service du roi, de qualités qui l'installent naturellement, légitimement, aux yeux de tous, à la tête du royaume en l'absence du roi. C'est un meneur d'hommes, et c'est au fond ce qui compte le plus pour lui. Ainsi, dans l'*Ecrit sur la consécration*, il propose une affirmation qui en dit long sur cet état d'esprit : « L'identité de l'auteur et de l'œuvre fait la capacité de l'ouvrier »[20]. Suger parle ici évidemment de Dieu. Mais lorsqu'on examine l'ensemble de l'action de Suger, cette phrase a en réalité une portée générale, et peut apparaître même comme un dicton : ce sont les qualités de commandement du chef, mais aussi celles du projet qu'il conçoit et qu'il porte, qui fondent l'action d'une équipe. Un abbé, comme un roi, un seigneur, ou toute personne à un poste de commandement, est un chef d'équipe, qui doit savoir commander, créer une émulation autour d'un projet, s'entourer des meilleurs éléments, contrôler que le travail est bien fait, et punir si le besoin s'en fait sentir. De fait, Suger éprouve régulièrement ses agents en contrôlant leur travail ; toute faute est sanctionnée à la hauteur de la confiance qu'il a accordée, fermeté dont témoigne Guillaume de Saint-Denis, qui souligne à ce propos la réputation de dureté, de raideur, voire de férocité attachée à Suger[21].

4 – Le champ d'expertise d'un abbé : l'économie chrétienne[22]

Suger a une volonté farouche : faire fructifier les domaines de Saint-Denis, lutter contre les exactions qui amoindrissent le patrimoine de l'abbaye, recouvrer l'ensemble des biens usurpés dans un passé plus ou moins lointain, accroître la richesse san-dionysienne. Il mobilise l'ensemble de ses compétences vers ces objectifs économiques. La science

---

[18] « Cet homme glorieux, parce qu'il était obligé de s'absenter très fréquemment du monastère pour des nécessités publiques, soit du royaume, soit de l'Eglise, avait établi parmi les frères des hommes éprouvés et animés d'un zèle divin, en un groupe à lui dévoué, pour le remplacer en son absence par la doctrine et les exemples. En les promouvant, il ne regarda pas la naissance, il ne regarda pas la patrie, mais ceux dont il avait apprécié la vie. C'est ceux-là qu'il promut. De là on peut apprécier qu'il mit à la tête de la communauté des frères, Hervé, homme d'une grande sainteté et d'une étonnante simplicité, bien que médiocrement instruit, n'ignorant pas que la science rend trop souvent orgueilleux, que la charité édifie toujours » (*Sugerii vita*, II, p. 316). Voir aussi *Sugerii vita*, II, p. 326 : « …il avait réuni des artisans de toutes les parties du royaume, des tailleurs de pierre, des menuisiers, des peintres, des artisans du fer, forgerons ou fondeurs, ainsi que des orfèvres et des joailliers, tous très experts dans leur métier (*singulos in arte sua peritissimos*), afin qu'ils ornent de bois, de pierre, d'or, de gemmes et de toute matière précieuse la mémoire des martyrs ».

[19] *Qua de causa, quo ordine, quam solempniter, quibus etiam personnis ad ipsum actum sit reponentes…* (*Ecrits sur la consécration*, 1 , pp. 6-7).

[20] *Identitas auctoris et operis sufficientiam facit operantis* (*Ecrit sur la consécration*, 3, pp. 12-13).

[21] « Il ne relevait pas facilement ses officiers de leur charge sinon pour des raisons évidentes, certaines et importantes, et pour des fautes patentes. » (*Sugerii vita*, I, p. 308). Guillaume de Saint-Denis relate que Suger, sur son lit de mort, amnistie certains des agents san-dionysiens qu'il a destitués : « Lui-même pardonna de son propre gré et avec la plus grande clémence à certains [frères] trop négligents, que l'on savait liés par quelques forfaits et, à quelque sentence qu'ils fussent soumis, il leur fit grâce à tous, absents comme présents, et les rétablit dans leurs offices et leurs grades » (*Sugerii vita, Legenda in anniversario donni Suggerii abbatis*, pp. 364-365).

[22] Laurent Feller. Sur la formation des prix dans l'économie du Haut Moyen Age, in *Annales ESC*, 3, 2011, pp. 627-661. Voir aussi Dominique Iogna-Prat. Préparer l'au-delà, gérer l'ici-bas : les élites ecclésiastiques, la richesse et l'économie du christianisme (perspectives de travail), in Jean-Pierre Devroey, Laurent Feller, Régine Le Jan (dir.). *Les élites et la richesse au Haut Moyen Age*. Turnhout, Brepols, 2010, pp. 59-70.

gestionnaire de Suger, son habileté, sa puissance de travail et sa rigueur sont des outils indispensables pour faire fructifier les domaines de Saint-Denis. Le *De administratione sua* témoigne de cette obsession de rendre productif ce qui est *incompositus* (mal organisé) ou encore *incultus*, ou *sterilis*, c'est-à-dire ce qui ne produit rien, peu, ou trop peu relativement à une potentialité. Suger intervient donc efficacement dans la sphère matérielle, vénale, pour valoriser ce qui rapporte peu faute d'une gestion correcte, en utilisant une rationalité économique que connaissent bien les gestionnaires du Moyen Age[23]. De fait, Suger s'inscrit parfaitement dans la tradition du monachisme bénédictin en faisant montre d'une maîtrise parfaite de la *discretio*, vertu cardinale de l'abbé qu'Adalhard de Corbie définit dans les *Statuta* (822) de la manière suivante : maîtriser les ressources ; estimer ce qui est nécessaire à la vie communautaire (*necessitas fratrum*) et à la réalisation de la mission monastique (*utilitas ecclesiae*, définie par Jean-Pierre Devroey de la manière suivante : « la contribution matérielle et spirituelle apportée à la *res publica* sous la forme de prières, de dons annuels et de services ») ; contrôler les pouvoirs délégués à des agents[24]. Cette compétence ne doit pas être interprétée comme celle d'un « manager » à la tête d'une entreprise, cupide et obsédé par un objectif de croissance des profits (accumulation capitaliste, réinvestissements productifs…) ; une telle analyse serait anachronique. L'objectif de Suger, c'est de trouver les moyens matériels nécessaires à la réalisation d'une œuvre providentielle, c'est-à-dire ordonnée par Dieu, menée au service de Dieu. C'est d'ailleurs ainsi qu'il faut lire le *De administratione sua*, qui présente deux parties : dans un premier temps le récit d'un gestionnaire qui fait fructifier les domaines de Saint-Denis ; dans un second temps le récit d'un religieux qui fait fructifier, grâce à sa *discretio*, les œuvres divines en bâtissant une église abbatiale digne du culte rendu à la gloire de Dieu. A une première partie où s'enchaînent des chapitres décrivant, domaine après domaine, les *incrementa* résultant de la saine gestion de l'abbé, succède une seconde partie où se suivent les chapitres décrivant la glorification du culte divin, qui est la grande œuvre de Suger : *De ecclesiae ornatu, De ecclesiae primo augmento, De dedicatione, De portis fusilibus et deauratis, De augmento superioris partis, De continuatione utriusque operis, De ornamentis ecclesiae, De tabula aurea superiori, De crucifixo aureo*. Glorifier Dieu, c'est aussi contribuer à la croisade en envoyant des subsides aux Etats latins d'Orient menacés[25]. Cette contribution offre à Guillaume de Saint-Denis la possibilité d'apporter une justification à l'attachement que porte Suger à l'accroissement des revenus des domaines : « C'est pourquoi personne ne devra s'indigner si l'on réalise à quel point les possessions de l'église ont accru leurs revenus grâce à ses efforts, combien de richesses ont été acquises et combien d'églises ont été, de son temps, attribuées au monastère »[26].

L'abbé est le médiateur qui transmue les biens vénaux et matériels en grâce divine, et *vice versa* ; dans ce domaine, Suger excelle. Il excelle non pas tant dans la valorisation des biens matériels, que dans celle des biens spirituels. Il glorifie Dieu en renforçant son culte ;

---

[23] Voir par exemple le cas très éclairant d'Adalhard de Corbie, commenté par François Bougard. Adalhard de Corbie entre Nonantola et Brescia (813) : *commutatio*, gestion des biens monastiques et marché de la terre, in *Puer Apuliae. Mélanges offerts à Jean-Marie Martin*. Paris ACHByz, vol. 1, 2008, pp. 51-67. Concernant la question de l'existence d'une rationalité économique dans l'administration des domaines monastiques du Haut Moyen Age, voir Jean-Pierre Devroey. *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VIe-IXe siècles).* Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2006, pp. 600-611, mais aussi Valentina Toneatto. *Les banquiers du Seigneur. Evêques et moines face à la richesse (IVe-début IXe siècle)*. Rennes, PUR, 2012.

[24] Valentina Toneatto. *Les banquiers du Seigneur…,* pp. 369 et ss. ; Jean-Pierre Devroey. *Puissants et misérables…*, pp. 605-607.

[25] « Ensuite il commença à s'affairer en faisant envoyer, par les mains des chevaliers du Temple sacré, les subsides nécessaires à une telle entreprise, sur les revenus qu'il avait augmenté par son propre labeur et par son intelligence au bénéfice du monastère » (*Sugerii vita*, III, pp. 346-347).

[26] *Sugerii vita*, III, pp. 346-347.

cette glorification nécessite l'accumulation de richesses matérielles gigantesques. La rationalité économique de l'œuvre de Suger n'est donc pas là où nous la cherchons et pensons la trouver, c'est-à-dire dans une recherche d'accumulation de richesse matérielle ; elle se trouve dans l'accumulation et la fructification de la grâce divine. L'enrichissement matériel n'est pas un but, mais un moyen pour mener à bien la mission divine dont est investi l'abbé. Pour les contemporains de Suger, c'est là que se trouve sans aucun doute la plus grande qualité d'un homme de Dieu, et aussi son domaine d'expertise tout à fait exclusif. C'est par son entremise, sa médiation, que se réalise d'une part la manifestation matérielle du divin, d'autre part la transformation des biens matériels en biens spirituels. Pour conclure sur ce point, l'expression de l'étonnement de Pierre de Cluny devant l'étroitesse et la simplicité de la cellule de Suger donne la mesure de la reconnaissance de l'action de l'abbé Suger : « cet homme nous condamne tous, qui ne construit pas pour lui-même, comme nous le faisons, mais seulement pour Dieu »[27].

II – Une expertise reconnue… et contestée : question sur la reconnaissance de l'expertise de Suger

Aujourd'hui, avec neuf siècles de distance, l'excellence de Suger apparaît comme une évidence ; les choix du grand homme furent forcément bons. Les analyses historiques tentant d'analyser l'œuvre administrative de Suger présentent souvent l'action de l'abbé comme une succession d'entreprises menées à bien de manière vigoureuse, avec succès, sans se poser la question de la possibilité d'errements, d'hésitations, d'échecs, de reniements… et de critiques[28]. Pourtant, Suger lui-même, mais aussi ses panégyristes, témoignent de difficultés ; ils livrent les indices de doutes, de critiques, mais aussi de contestations, qu'ont pu exprimer certains contemporains. Se pose ici la question de la reconnaissance de l'expertise : si Suger est certain de sa valeur, s'il est présenté (par lui-même et ses panégyristes) comme un bâtisseur heureux doté de très grandes qualités, il convient de voir que de son vivant, Suger a dû se battre pour convaincre, et il ne fut pas aussi heureux dans ses entreprises qu'on pourrait le croire.

1 – Une action contestée du vivant de suger

Il suffit de lire la *Sugerii vita*, rédigée par Guillaume de Saint-Denis peu de temps après la mort de l'abbé, pour se convaincre que Suger ne suscitait pas uniquement admiration et respect de la part de ses contemporains : « une fausse opinion de cet homme s'est accréditée dans le cœur de certains… »[29] ; « …parce que les jaloux objectent… »[30] ; « …soit par ignorance, soit par jalousie… »[31] ; « Ils le jugeaient extrêmement dur et raide, et ce qui était de la fermeté, ils le prenaient pour de la férocité »[32] ; « J'aurais dit ces choses afin que les jaloux sachent, que les détracteurs entendent de quelle faveur il jouissait auprès des

[27] *Sugerii vita*, II, pp. 328-329.
[28] Voir à ce sujet les analyses menées par Erwin Panofsky (*L'abbé Suger de Saint-Denis.* Paris, Ed. de Minuit, 1967) et Françoise Gasparri (L'administration de Suger, abbé de Saint-Denis, d'après les *Gesta Sugerii*, in Elisabeth Magnou-Nortier (éd.). *Aux sources de la gestion publique. T. III. Hommes de pouvoir. Ressources et lieux de pouvoir, Ve-XIIIe s*. Lille, Presses universitaires de Lille, 1998, pp. 111-128) qui offrent une présentation très descriptive, linéaire, et peu critique, de l'action de Suger.
[29] *Sugerii vita*, I, p. 296
[30] *Sugerii vita*, I, p. 300
[31] *Sugerii vita*, I, pp. 308-309.
[32] *Sugerii vita*, I, pp. 308-309.

rois… »[33] ; « J'ai écrit sur cet homme vénérable plus sans doute que ses rivaux ne le voudraient… », et plus loin « …chez qui ses faits provoquent la nausée… »[34].

Suger témoigne parfois, subrepticement, des contestations qu'il a pu rencontrer, et des doutes que son action a pu susciter. Ainsi à Guillerval, le changement de coutumes (*mutatae consuetudinis*) qu'il impose à la communauté paysanne provoque « murmures » (*garrulitates rusticorum*), doux euphémisme pour désigner ce qui a dû correspondre plutôt à des émeutes, qui doivent être matées par le maire[35]. Un autre épisode narré dans le *De administratione sua* montre que la contestation fut aussi présente dans l'entourage le plus proche de l'abbé, au sein même de la communauté monastique de Saint-Denis. Cette contestation des décisions abbatiales est mentionnée par Suger concernant la villa de Rouvray-Saint-Denis, en Beauce[36]. Le seigneur voisin, Hugues du Puiset, avec lequel l'abbaye a régulièrement des démêlées judiciaires, propose à Suger un contrat de pariage (« [Il] nous proposait de cultiver, moi et lui, à part égale de fruit, les terres en friche devenues désertes par la ruine du château »). Suger s'y oppose absolument (« Nous n'avons pas voulu admettre comme associé dans le relèvement de cette terre celui dont nous avions éprouvé très cruellement le caractère destructeur, comme le furent ses ancêtres »), refusant d'accorder la moindre confiance dans un homme avec lequel l'abbaye est régulièrement en conflit. Cette décision intransigeante est logique, et sans doute aussi de bon sens, mais elle met l'abbaye dans une situation financière difficile, dans la mesure où Saint-Denis prend le risque d'assumer l'intégralité des lourds investissements nécessaires à ce projet de refondation (« Ce que nous n'avons pas voulu faire avec lui, nous avons entrepris de le réaliser par nous-mêmes, pour le bien de l'église »). Face à ce risque, certains moines considèrent cette charge trop lourde, et contestent la décision de Suger (« Nous refusâmes cette proposition malgré l'opinion de certains qui l'approuvaient comme avantageuse »). Suger impose finalement sa décision, mais le fait même qu'il évoque cette résistance montre qu'il a dû se battre pour imposer son point de vue, qu'il y eut de sérieux doutes sur la validité de son choix : son expertise a pu être remise en question. Concernant Rouvray-Saint-Denis, il faut souligner que les réticences que Suger eut à affronter ne sont sans doute pas sans fondements, dans la mesure où à la fin de sa vie, Suger ne peut pas avancer un accroissement des revenus tirés par l'abbaye du domaine de Rouvray, situation très exceptionnelle dans le *De administratione sua*, écrit pour décrire les *incrementa*, c'est-à-dire l'augmentation des revenus tirés des domaines[37] ; il est probable qu'au milieu du XIIe siècle, l'amortissement des investissements opérés sur la villa de Rouvray n'est toujours pas réalisé, et que l'équilibre entre les coûts et les revenus n'existe toujours pas. Suger se montre toutefois confiant dans l'avenir de ce domaine.

2 – L'action normale d'un abbé faisant fructifier le temporel de son abbaye

Une œuvre littéraire féconde, doublée d'une action et d'une pensée politique riches, ont contribué à façonner la stature d'un homme exceptionnel. Il convient pourtant de déconstruire cette image, fruit d'une longue élaboration, en replaçant la figure de l'administrateur parmi ses contemporains, dans un contexte global. Cette contextualisation devrait permettre de répondre à la question suivante : l'action administrative de Suger est-elle

[33] *Sugerii vita*, I, pp. 310-311.
[34] *Sugerii vita*, II, pp. 314-315.
[35] « Le maire [de Guillerval] s'engagea à faire taire complètement les murmures des paysans et les oppositions au changement de coutume (*garrulitatem rusticorum et mutatae consuetudinis molestias*) » (*De administratione sua*, 14, pp. 76-77)
[36] *De administratione sua*, 16, pp. 80-81.
[37] Samuel Leturcq. Le paysage beauceron d'après l'œuvre de Suger. Force et faiblesse d'une source littéraire pour l'étude d'un paysage, in *Hypothèses*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, pp. 95-101. Samuel Leturcq. *Un village, la terre et ses hommes. Toury en Beauce (XIIe-XVIIIe siècle).* Paris, CTHS, 2007, pp. 374-377.

aussi originale et aussi exceptionnelle qu'on le pense couramment ? Cet examen critique devrait permettre de mieux déterminer les contours de la figure habituelle de l'administrateur dans la première moitié du XIIe siècle.

En réalité, si l'on replace l'action administrative de Suger dans le contexte monastique du XIIe siècle, force est de constater que son action apparaît plutôt comme banale. Suger fait partie d'une longue lignée de réformateurs et d'administrateurs rigoureux des biens monastiques : Guillaume de Volpiano (abbé de Sainte-Bénigne de Dijon, 990-1031), Gauzlin (abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, 1004-1030), Richard (abbé de Saint-Vanne, 1004-1046), Guillaume (abbé de Hirsau, 1071-1091), Raoul (abbé de Saint-Trond, 1108-1138)[38]. On peut enfin citer les figures fameuses de Pierre le Vénérable et d'Henri de Blois, qui travaillèrent l'un et l'autre à tenter de réformer le temporel de Cluny[39]. Tous ces personnages offrent une action très similaire dans leur esprit et leurs méthodes. Ce sont des bâtisseurs, des réformateurs de la vie monastique, des gestionnaires avisés qui s'appliquent à recouvrer les biens qui ont pu être usurpés et à augmenter le temporel, à rationaliser son exploitation et à accroître la productivité des domaines. Suger s'inscrit dans une lignée déjà prestigieuse.

3 – Une expertise à nuancer

Suger n'est donc pas un administrateur exceptionnel ; son action est en réalité d'une redoutable banalité, ce qui ne doit pas éclipser ses excellentes capacités de gestionnaires. Mais au-delà de ce constat, Lindy Grant[40] et Rolf Groβe[41] proposent de réévaluer l'action réelle de Suger en mettant en valeur le rôle de l'abbé Adam, son prédécesseur à la tête de Saint-Denis, dans la reconstruction du temporel san-dionysien. Dans son *De administratione sua*, Suger s'attribue des actions d'éclat qui sont en réalité le fait d'Adam : la récupération des droits usurpés par le prévôt à Berneval en 1108 (aucune mention de Suger dans la documentation du procès) ; l'acquisition des droits sur le domaine de Beaune-la-Rolande en 1113 ; la rénovation du prieuré de Notre-Dame-des-Champs avant 1111. Il convient donc de se pencher de manière plus attentive sur le témoignage que Suger laisse de son action administrative ; il ne s'agit pas, pour l'historien, de contester l'expertise de Suger en matière de gestion d'un patrimoine ou encore de conduite des affaires de l'Etat, mais plutôt de s'interroger sur les témoignages qu'on en a, et qui permettent de dresser, en contrepoint, les limites de cette expertise.

En premier lieu, Suger ne dit pas tout. Il est frappant de constater qu'un grand nombre de domaines ne sont pas, ou à peine, mentionnés dans le *De administratione sua*. En la matière, les silences sont sans doute aussi parlants que les attestations. On peut, par exemple, s'étonner de ne rien trouver sur le domaine de Rueil, que l'on sait pourtant être une prévôté, et dont la possession remonte à Charles le Chauve. Le *De administratione sua* ne livre qu'une vague allusion à la donation initiale dans le cadre de la description des châsses conservées dans la basilique. Pourtant Louveciennes, qui est intégrée dans la prévôté de Rueil, est mentionnée comme domaine ayant bénéficié de l'attention de Suger. Le cas de Louveciennes

---

[38] Franck G. Hirschmann. Abbés réformateurs, abbés recontructeurs. Quelques précurseurs et contemporains de Suger, in Rolf Groβe (éd.). *Suger en question. Regards croisés sur Saint-Denis.* Munich, Oldenburg Verlag, 2004, pp. 21-30.

[39] Georges Duby, Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155. Économie domaniale et économie monétaire, in *Annales ESC*, 7-2, 1952, p. 155-171 ; Alain Guerreau, Douze doyennés clunisiens au milieu du XIIe siècle, in *Annales de Bourgogne*, 52-2/3, 1980, p. 83-128.

[40] Lindy Grant. *Abbot Suger of St-Denis. Church and State of Early Twelfth-Century France.* Londres-New-York, 1998, pp. 106, 182.

[41] Rolf Groβe. L'abbé Adam, prédécesseur de Suger, in Rolf Groβe (éd.). *Suger en question. Regards croisés sur Saint-Denis.* Munich, Oldenburg Verlag, 2004, pp. 31-43.

est d'ailleurs intéressant à étudier ; une comparaison entre le *De administratione sua* et des informations recueillies dans un acte de 1137 montre que Suger a tronqué la réalité des faits. Il explique l'augmentation des revenus en vin à 100 muids par an en la mettant en relation (de cause à effet) avec l'éviction de vignerons indélicats, alors que l'acte de 1137 témoigne de l'achat d'une vigne qui entre aussi dans l'explication de cet accroissement des revenus[42]. Suger mentionne aussi des villeneuves qu'il a créées (Vaucresson, La Courneuve), mais il est intéressant de constater qu'il en ignore étonnamment une dans son compte-rendu administratif : Carrières, fondée par Suger avant 1137[43]. On ignore la raison de ce silence. Suger intervient aussi dans la villa de Bezons, avec notamment l'accensement d'une couture avant 1137[44], à l'instar de ce qu'il explique faire à Toury. Mais il n'en dit rien : pourquoi ? Deuil est un domaine où l'abbaye perçoit des revenus[45]… mais Suger n'en parle jamais. Ormesson est un domaine où Saint-Denis possède au moins un moulin ; aucune information de la part de Suger[46]. Concernant Pierrefitte, Suger mentionne, dans un acte du 14 juillet 1140, l'existence d'une annone. Mais dans ce même document il émet des réserves sur Pierrefitte, montrant que la possession n'est pas assurée à cette époque, et qu'elle ne l'est sans doute toujours pas une dizaine d'année plus tard, lorsque Suger rédige le *De administratione sua*…[47]. On pourrait multiplier les exemples de silences. En réalité, on repère trois cas de figure :

- certains domaines (comme par exemple les domaines beaucerons) bénéficient d'un récit fortement détaillé : ce sont les cas emblématiques de la politique patrimoniale de Suger, les fleurons de son action, les domaines conformes à l'image qu'il veut donner de son administration, c'est-à-dire ce qu'il voudrait qu'on retienne de son travail à la tête du temporel de Saint-Denis.
- d'autres domaines sont cités, mais ne le sont que de manière très évasive, en quelques lignes, uniquement pour souligner l'accroissement des revenus (Cormeille-en-Parisis, Sannois, Vernouillet, Franconville, Montigny…). Suger livre alors seulement un discours de comptable, qui souligne les augmentations.
- Il passe sous silence non seulement l'ensemble des domaines restés inchangés durant son abbatiat, mais aussi éventuellement les échecs de sa politique dans certains domaines. Il choisit sans aucun doute d'effacer de la mémoire les lieux où son action ne déboucha pas sur des résultats intéressants.

Ce qu'il faut en effet bien comprendre, c'est que l'objet de ce mémoire, c'est de recenser, pour les retenir comme des actions admirables, les *incrementa*, c'est-à-dire le renforcement de la trésorerie du monastère. L'objectif est de mettre en avant un bilan positif,

---

[42] « 5 muids de vin de Rueil, au temps des vendanges, sur la nouvelle acquisition que nous avons faite à Louveciennes » (charte du 17 juin 1137, in *Œuvres*, II, pp. 202-203).: Institution de son anniversaire par Suger

[43] « Le village appelé Carrières, que nous avons créé entièrement, de sorte que personne d'autre que le trésorier, quel qu'il soit, ne puisse percevoir ni posséder la mainmorte, le rouage, toutes les autres coutumes ou « forfaitures » » (charte du 17 juin 1137, in *Œuvres*, II, pp. 214-215).

[44] « Quant à la couture sise entre Carrières et Bezons, que nous avons faite donner par Etienne, le trésorier, aux hommes de Bezons pour qu'ils y plantent des vignes, nous l'avons aussi conférée au trésor… » (charte du 17 juin 1137, in *Œuvres*, II, pp. 214-215).

[45] « Nous leur accordons chaque année 40 sous qu'ils recevront irrévocablement à Deuil, annuellement, sur le cens du manse d'Arnoul » (charte du 12 mars 1137-11 mars 1138, in *Œuvres*, II, pp. 222-223).

[46] « [Nous donnons] un muid de grain sur le moulin sis dans le village d'Ormesson » (charte du 12 mars 1137-11 mars 1138, in *Œuvres*, II, pp. 222-223).

[47] « Nous lui avons donné en plus le cens de ce village (c'est-à-dire cent sous ou [plus], s'il augmentait) et nous l'avons confirmé irréfragablement, sous peine d'anathème perpétuel ; sous réserve toutefois que la collecte de ce cens sur nos vignes en ce lieu, pour autant qu'il nous appartient, soit faite sur décision et attestation de ce même moine 'cénier'. Car la moitié des revenus des vignes appartient aux métayers » (charte du 14 juillet 1140, in *Œuvres*, II, pp. 236-237).

et l'ensemble du discours est orienté dans ce sens. Le mémoire est donc sélectif, passant sous silence les résultats les moins convaincants, voire les échecs manifestes.

Conclusion

Cerner le domaine dans lequel Suger a pu être considéré comme expert à la fin de sa vie est en réalité difficile. Son épitaphe, rédigée par Simon Chèvre-d'Or, chanoine de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, livre toutefois un témoignage intéressant[48]. Ramassés en quelques lignes, dans un style emphatique, ce sont les traits saillants du personnage qui sont soulignés dans ce texte. Or, après l'énumération des qualités morales du personnage (« Modèle de vertu et d'équité / Digne dans la piété, pieux dans la dignité / Magnanime, sage, éloquent, généreux, digne d'estime / Prompt physiquement, dans le jugements mais ferme, mentalement, pour lui-même »), ce ne sont que deux aspects de l'action de Suger que retient Simon Chèvre-d'Or. En premier lieu, ce sont les qualités du chef d'Etat qui sont soulignées :

> « Grâce à lui le roi dirigea prudemment les affaires du royaume.
> Dirigeant le roi il était en quelque sorte le roi du roi »

Ce n'est que dans un second temps qu'apparaît son action abbatiale proprement religieuse :

> « Ce qu'un autre [eût] pu difficilement réaliser, lui le réalisa.
> Cet homme fut honnête aux yeux des hommes, bon au regard de Dieu.
> Il restaura les dommages, orna, amplifia le fond et le chœur de la noble église,
> Par la louange, par l'ardeur et par l'énergie (?) »

Des qualités d'administrateur, il n'y en a guère de trace dans cette épitaphe. On ne s'étonnera pas qu'elles soient ignorées, car elles sont au final très secondaires. Ce qui fait l'homme d'Eglise, c'est sa capacité à glorifier Dieu. En cela, Suger fut un expert reconnu.

---

[48] Epitaphe de Suger, in Suger. *Œuvres*, II. Textes édités traduits et commentés par Françoise Gasparri. Paris, Les Belles Lettres, 2001, pp. 376-377.